



CHARTRE

«RAND'Ourthe»



CHARTRE

Par la présente charte «**RAND'Ourthe**», le propriétaire s'engage à proposer un établissement répondant aux critères d'adhésion tels que définis dans le dossier technique:

- Il certifie disposer de toutes les autorisations légales.
- Il s'engage à assurer un équipement, un accueil et des services adaptés aux besoins spécifiques et aux attentes des randonneurs.
- Il s'engage à assurer la promotion des produits «**RAND'Ourthe** » au travers des différents supports promotionnels de son établissement (site internet, dépliants, réseaux sociaux, ...).
- La réservation des forfaits est prise en charge par la Maison du Tourisme «Cœur de l'Ardenne, au fil de l'Ourthe & de l'Aisne» et en détient l'exclusivité.
- Les forfaits créés par la Maison du Tourisme «Cœur de l'Ardenne, au fil de l'Ourthe & de l'Aisne» restent la propriété de celle-ci (cfr droit intellectuel).

La présente charte est conclue pour une durée de 1 an. Le renouvellement intervient par tacite reconduction, sauf si renonciation par l'une ou l'autre des parties au moins deux mois avant le terme du contrat en cours, et en toute hypothèse, avant que l'une ou l'autre des parties ne soit engagée pour l'année suivante.

Tout manquement à l'un de ces critères d'adhésion peut entraîner à la perte du label «**RAND'Ourthe**».

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de la charte et de la grille de critères (voir document «Dossier de Partenariat»).

Date et signature du propriétaire / gestionnaire



Comment adhérer à «RAND'Ourthe» ?

L'adhésion de votre établissement «RAND'Ourthe» fait l'objet de toute une procédure présentée ci-dessous. Vous pouvez ainsi vérifier où vous vous situez dans le déroulement de votre adhésion, en différentes étapes.

①

Réception du dossier «RAND'Ourthe»

A la lecture du dossier, vous prenez connaissance des différents éléments relatifs au concept, notamment les critères et la charte «RAND'Ourthe», afin de vérifier l'adéquation entre votre établissement et le concept.

Envoi de votre candidature

vous nous renvoyez votre bulletin de candidature «RAND'Ourthe» accompagné :

②

- D'une lettre de motivation
- De la grille des critères complétée et signée,
- De photographies des équipements obligatoires,
- Des documents liés aux différentes autorisations. (CGT, AFSCA)

Visite de votre établissement par un membre du personnel de la Maison du Tourisme «Cœur de l'Ardenne, au fil de l'Ourthe & de l'Aisne»*

③

Afin de permettre au propriétaire d'apprécier au mieux l'adéquation de son établissement au concept et l'opportunité de l'obtenir, le conseiller rencontre le propriétaire de l'établissement sur place et analyse avec lui les différents éléments à retenir ou les améliorations et modifications à apporter pour augmenter l'accessibilité au concept. Chaque visite, gratuite, fera l'objet d'un rendez-vous préalable.

④

Analyse du dossier

Après la visite, place à l'analyse de votre dossier par la Maison du Tourisme «Cœur de l'Ardenne, au fil de l'Ourthe & de l'Aisne».

Endéans les 15 jours, un avis vous sera remis.

*Une visite annuelle sera programmée afin de renouveler votre adhésion. Ce sera également l'occasion pour nous de vous présenter les actions de communications prévues dans le cadre de notre collaboration.



Bulletin d'adhésion et/ou de renouvellement

Merci de nous renvoyer le bulletin repris ci-dessous à la Maison du
Tourisme «Cœur de l'Ardenne, au fil de l'Ourthe & de l'Aisne»*

Il devra être accompagné :

- d'une lettre de motivation expliquant pourquoi l'hébergement peut prétendre au concept
- du dossier de partenariat complété et signé
- photographies des équipements obligatoires requis
- documents requis (ex : autorisation du CGT, enregistrement à l'AFSCA, ...)

Type d'établissement

- Chambre d'hôtes
- Hôtel
- Camping
- Autre

Coordonnées

Nom de l'établissement :

Adresse :

Sollicite une visite «*RAND'Ourthe*» sur rdv

Date :

Signature :